

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Mesdames, messieurs les
Membres du CHSCT
Syndicat CGT
33, avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le 28 NOV. 2019

Mesdames, messieurs les membres du CHSCT,

J'ai pris connaissance avec une particulière attention de votre courrier reçu le 24 octobre 2019, par lequel vous faites part au président des CHSCT de la Métropole et de la Ville de Nice des constats effectués lors de votre visite du service du Laboratoire de l'Environnement le 14 octobre dernier.

Je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

- **Sur les évacuations de vapeurs du laboratoire** : des dispositifs existent et consistent en 20 extracteurs dans toutes les zones du laboratoire (11 hottes, 7 sorbonnes et 3 trompes d'éléphant/aspiration). Toutefois, le bâtiment a des centrales de traitement d'air (CTA) défaillantes. Un audit a été effectué du 13 au 14 février 2019, un bureau de contrôle est intervenu pour la vérification de l'aération et l'assainissement des locaux fin février début mars. Un pré-rapport a été remis en avril 2019 et un diagnostic sur le traitement de l'air réalisé cet été avec préconisation de travaux. Le chiffrage est réalisé et une réunion sur site est prévue fin novembre pour présenter le projet et organiser l'opération en site occupé. Les travaux pourraient débuter en janvier et interviendront en 3 phases pour ne pas bloquer totalement l'activité sur le site. A l'issue des travaux, la direction des bâtiments, en collaboration avec le Laboratoire de l'Environnement, fera réaliser une campagne de mesures d'exposition au risque chimique et notamment de contrôle des VLEP (mesure des polluants).
- **Sur le stockage de produits classés Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique (CMR)** : depuis le mois d'août, un groupe de travail a été créé pour la gestion des CMR et du risque chimique. Il comprend le responsable du laboratoire, les assistants de prévention, les techniciens unité chimie et l'animateur HSE. Un processus documentaire a été validé pour la gestion des CMR avec une procédure chapeau. Il sera suivi par 4 instructions : enregistrement/traçabilité (entrée/sortie), stockage, manipulation/transport, gestion des déchets CMR. En parallèle est mise en place une fiche d'exposition CMR pour toute personne qui manipule ce type de

E-01063623

Direction Générale Adjointe Ressources Humaines
Direction du Bien Etre et de la Santé au Travail -Dialogue Social-
3 rue Raoul Bosio - 06364 Nice Cedex 4
Téléphone 04.97.13.25.24
lucette.campoverde@nicedazur.org

produit et qui sera, une fois remplie, envoyée à la médecine du travail pour être incluse dans le dossier médical de la personne.

- **Sur le stockage des produits** : le laboratoire dispose d'un local extérieur sous clé pour les produits chimiques et les solvants. Pour le stockage de ses besoins journaliers, il compte s'équiper de deux armoires CMR rapidement. Quelques détails internes sont encore à étudier (option de ventilation, taille, emplacement, travaux centrales traitement d'air).
- **Sur les remontées d'odeurs** : ces nuisances peuvent avoir pour origine la station d'épuration Haliotis par sa tour de lavage jouxtant le laboratoire. Haliotis a amélioré cet été son processus de neutralisation, il y a donc moins d'odeur de chlore vers le laboratoire. Par ailleurs, la direction de l'assainissement va engager des travaux afin de dévier la sortie de la colonne sur 30 m et limiter ainsi au maximum les odeurs. Les devis sont attendus afin d'évaluer le budget à allouer pour ces travaux. Enfin, il arrive de temps en temps que les siphons des bondes de sol s'assèchent et émettent des odeurs. Un simple remplissage du siphon défaillant y remédie.
- **Sur certains éléments d'évacuation mal fixés et les fils électriques qui pendent** : une trompe d'éléphant encore en place n'est plus en service car le matériel a été changé. Un boîtier de dérivation pour 3 sondes de température est demeuré ouvert suite à une panne et l'intervention d'un technicien extérieur. Le cache vient d'être remis en place mais il est tout à fait normal que de petits câbles électriques « sans danger électrique » partent de ce boîtier vers des appareils à contrôler 24h/24h. Le laboratoire est équipé de 25 sondes de température reliant, par ce type de fil électrique, des appareils à une vingtaine de boîtiers. Certains aménagements sont prévus pour améliorer la sécurité des techniciens du laboratoire : création d'une nouvelle sorbonne au RDC salle 105, changement du pilotage manuel (rhéostat) de 5 sorbonnes existantes par un pilotage automatique lié à la hauteur d'ouverture de la vitre/écran (salle 105, 213 et 211), réalisation de plaques de plexiglas pour équiper les 7 anciennes hottes (confinement du danger, vapeurs toxiques et projection)
- **Sur le suivi médical des agents** : le médecin de prévention actuel a travaillé en étroite collaboration dès 2016 avec l'animatrice sécurité qui réalisait dans le cadre de son apprentissage sur 3 ans une évaluation fine du risque chimique avec recensement des produits utilisés. Plusieurs visites ont eu lieu sur site en présence du directeur. L'analyse des fiches de sécurité a permis d'affiner le contenu des visites médicales. Il a été décidé que le personnel serait vu en visite médicale annuelle avec des bilans sanguins particuliers. Une information a été faite aux agents sur le risque CMR dans les locaux du laboratoire. Il a été spécifié que les agents pourraient être reçus à leur demande en cas d'inquiétude particulière. Face au risque reprotoxique, le personnel féminin a également été sensibilisé au risque en cas de grossesse par rapport à l'utilisation de certains produits. Il a été convenu que le médecin recevrait très rapidement en visite toute personne commençant une grossesse. Il a été validé par le directeur que toutes les précautions seraient prises en positionnant la personne sur un poste administratif. Cette procédure a été mise en place lors de la grossesse d'une technicienne du laboratoire. Ce travail a été noté dans le rapport annuel de la médecine préventive présenté en CHSCT en 2016. Début 2019, le médecin a été alerté lors des visites médicales par rapport à certains symptômes ressentis par des agents travaillant dans le bâtiment dans lequel est situé le laboratoire. Ces symptômes ne concernaient pas les techniciens du laboratoire mais essentiellement du personnel administratif du service de l'environnement. Le contrôle de la ventilation du bâtiment a été demandé dans ce contexte.

E-01063623

L'ensemble des points que vous évoquez sont donc répertoriés et un suivi est mis en place sur ce dossier.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, messieurs les membres du CHSCT, l'expression de ma considération distinguée.

**P/le Président du CHSCT
Le Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines**



Fernand-Marc NARDUCCI